

Le Recteur de l'académie de Strasbourg

à

**Bureau des BTS  
DEC 4**  
Brevet de technicien supérieur

Affaire suivie par :  
Kamal Serhane  
Tél. 03 88 23 34 29  
Mél : kamal.serhane@ac-strasbourg.fr

6 rue de la Toussaint  
67975 Strasbourg Cedex 09

Mesdames les rectrices et  
Messieurs les recteurs d'académie  
Monsieur le directeur du CNED  
Monsieur le directeur du SIEC  
Mesdames et Messieurs les chefs de  
Division des examens et concours

Strasbourg, le 10 janvier 2024

**Objet : Circulaire nationale d'organisation BTS « Support à l'action managériale » - session 2024**

**Références :**

- ▶ **DECRET n°2022-850** du 3 juin 2022 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives au brevet de technicien supérieur ;
- ▶ **DECRET n°2020-1167** du 23 septembre 2020 relatif à l'instauration d'une unité facultative permettant la reconnaissance des compétences, connaissances et aptitudes acquises par un candidat à l'examen du brevet de technicien supérieur en application de l'article L. 611-9 du code de l'éducation ;
- ▶ **DECRET n°2013-756** du 19 août 2013 relatif aux dispositions des livres VI et VII du code de l'éducation ;
- ▶ **ARRETE** du 3 juin 2022 portant définition des épreuves de contrôle du brevet de technicien supérieur ;
- ▶ **ARRETE** du 3 novembre 2021 modifiant les arrêtés portant définition et fixant les conditions de délivrance de certaines spécialités du brevet de technicien supérieur ;
- ▶ **ARRETE** du 23 septembre 2020 portant définition de l'unité facultative « engagement étudiant » du brevet de technicien supérieur prévue à l'article D. 643-15-1 du code de l'éducation ;
- ▶ **ARRETE** du 30 août 2019 relatif à l'évaluation des compétences numériques acquises par les élèves des écoles, des collèges et des lycées publics et privés sous contrat ;
- ▶ **ARRETE** du 16 février 2018 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « Support à l'action managériale » ;
- ▶ **ARRETE** du 15 février 2018 portant définition du programme et de l'épreuve de « culture économique, juridique et managériale communs à plusieurs spécialités de brevet de technicien supérieur ;
- ▶ **ARRETE** du 29 décembre 2014 relatif aux conventions de stage dans l'enseignement supérieur ;
- ▶ **ARRETE** modifié du 6 février 2012 relatif à la liste des langues autorisées ;
- ▶ **ARRETE** du 25 février 2010 relatif à la dispense de la langue étrangère B ;
- ▶ **ARRETE** du 22 juillet 2008 publié au BO n°32 du 28 août 2008 relatif à la définition de l'épreuve de langue vivante étrangère ;
- ▶ **ARRETE** du 22 juillet 2008 paru au BO n° 32 du 28 août 2008 portant définition et conditions de délivrance de certaines spécialités de brevet de technicien supérieur (contrôle de conformité des dossiers).

L'académie de Strasbourg est chargée, pour la session 2024, de définir les modalités d'organisation du BTS Support à l'action managériale.

**N.B.** Cette circulaire et ses annexes doivent être communiquées aux établissements de formation (y compris ceux qui n'ont que des classes de 1<sup>re</sup> année) et portées à la connaissance des candidats individuels (à l'exclusion des grilles d'évaluation), le plus tôt possible.

## I. Organisation et déroulement de l'examen

### 1. Calendrier des épreuves

Les épreuves écrites et orales de la session 2024 du BTS Support à l'action managériale se dérouleront selon le calendrier joint en *annexe 1*.

### 2. Regroupements inter-académiques

Les regroupements et les académies autonomes sont précisés en *annexe 2*.

Les académies pilotes assurent la gestion des candidats quelle que soit leur origine géographique ; les académies d'origine sont chargées de l'inscription et de la délivrance du diplôme.

Le règlement des frais liés aux missions (déplacements, corrections) est assuré par l'académie pilote qui adresse les convocations (circulaire ministérielle n° 89-093 du 13 avril 1989).

### 3. Livret scolaire

Un modèle de livret scolaire et les consignes relatives à sa présentation sont fournis en *annexe 3*. Les académies pilotes ou autonomes doivent diffuser le modèle de livret auprès des établissements concernés qui le reprographieront en nombre.

### 4. Inscription des candidats

Les candidats s'inscrivent auprès du rectorat de leur académie de résidence.

Les services des examens des rectorats s'assureront de la recevabilité des candidatures. Il convient notamment de vérifier la validité de la durée du stage en entreprise dont la durée obligatoire est de 14 semaines pour les candidats de la voie scolaire.

Cette durée peut être exceptionnellement réduite, sans être inférieure à 9 semaines, sur appréciation, par le recteur de la situation personnelle exceptionnelle de la personne candidate, soit pour raison de force majeure dûment constatée, soit dans le cas d'une décision d'aménagement de la formation ou d'une décision de positionnement.

### 5. Conditions matérielles des épreuves écrites

Le modèle de copie SANTORIN en vigueur sera impérativement utilisé par tous les candidats **pour l'ensemble des épreuves écrites**.

En cas de regroupement interacadémique, les académies pilotes se mettront en rapport avec les académies qui leur sont rattachées pour fixer les modalités de dématérialisation des copies.

L'utilisation des calculatrices est autorisée si le sujet de l'épreuve le prévoit expressément conformément à la note de service n°2015-178 du 01/10/2015.

Pour les épreuves écrites de langue vivante étrangère, seul l'usage d'un dictionnaire unilingue est autorisé, quelle que soit l'édition.

Pour l'épreuve E6 « Collaboration à la gestion des ressources humaines », en raison du volume des documents à manipuler (texte du sujet, annexes, feuilles de composition), les centres d'examen veilleront à utiliser des salles équipées de tables fournissant aux candidats une surface de travail suffisante.

### 6. Organisation des corrections

#### ► Au niveau national

Afin d'harmoniser les pratiques de correction de l'épreuve E6 « Collaboration à la gestion des ressources humaines » une réunion nationale de mise au point du barème préalable aux corrections en académie, dont les modalités seront communiquées ultérieurement par l'intermédiaire des DEC, sera organisée **le 22 mai 2024 au lycée René Cassin 4 rue Schoch 67000 Strasbourg**.

Les rectorats y délégueront la personne responsable de la commission de correction de leur académie. L'académie établira la convocation et prendra en charge financièrement la personne qui la représentera. Dans tous les cas, le nom de la personne désignée sera communiqué, **avant le 05 avril 2024**, à la division des examens et concours du rectorat de Strasbourg (Kamal.Serhane@ac-strasbourg.fr). À l'issue de cette réunion, un barème et des consignes détaillées seront communiqués à chaque académie, à charge pour elle de les diffuser dans les centres de correction. Ce barème a une valeur nationale, il ne peut pas être modifié au niveau académique.

#### ► **Au niveau académique**

Pour chaque épreuve, une commission de barème composée de tous les correcteurs concernés se réunira avant le début des corrections. Une commission d'harmonisation entre tous les correcteurs se tiendra à l'issue des corrections.

#### **Composition de la commission de correction de l'épreuve de « culture économique, juridique et managériale »**

Ce sont les professeurs d'économie et gestion enseignant en section de technicien supérieur la culture économique, juridique et managériale qui corrigent et évaluent les copies.

#### **Composition de la commission de correction de l'épreuve E6 « Collaboration à la gestion des ressources humaines »**

La correction est assurée par des enseignants d'économie et gestion ayant en charge l'enseignement « Collaboration à la gestion des ressources humaines » en STS Support à l'action managériale, à défaut par des enseignants d'économie et gestion ayant en charge les enseignements des autres blocs professionnels.

### **7. Organisation des épreuves orales de langues (E2 et EF1)**

La définition des épreuves de langues obligatoires prévue par l'arrêté du 23 septembre 2009 et l'arrêté modifié du 6 février 2012 fixe la liste des langues autorisées : anglais, allemand, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais, russe, japonais, hébreu.

#### **Quelques consignes pratiques relatives au bon déroulement des épreuves orales de langues pour le BTS Support à l'action managériale.**

#### **► Il s'agit d'une épreuve orale qui se déroule uniquement à partir de supports audio ou vidéo**

Cela suppose plusieurs conditions :

- **prévoir une salle de préparation indépendante des salles d'interrogation**, avec une personne qui surveille et qui est responsable de la diffusion des supports. **Le candidat ne doit pas intervenir sur le déroulement ni sur la manipulation de ces sujets ;**
- si l'établissement accueille plusieurs jurys, plusieurs candidats préparent l'épreuve lors d'une mise en loge dans la même salle en même temps ;
- faire l'appel en salle de préparation (prévoir la liste d'appel à faire signer avec contrôle des identités dans cette salle). Les candidats appelés sont affectés à des **jurys différents**.

#### **► Conditions matérielles et organisation**

- Le personnel responsable de la salle de préparation recourt à un ordinateur pour diffuser les documents audio et vidéo mis à sa disposition dans cette salle.
- Le bon fonctionnement du matériel informatique doit avoir été vérifié au préalable. Celui-ci doit disposer de **plusieurs haut-parleurs, d'un vidéo projecteur et d'un écran** pour de bonnes conditions d'écoute et de visionnage.
- Tous les documents proposés sont déjà formatés pour être entendus ou vus deux fois avec une pause de 2 minutes incluse dans le temps de diffusion. Le responsable de la salle n'a pas à intervenir (sauf en cas de dysfonctionnement éventuel, qu'il faut envisager).
- Il convient de prévoir dans l'établissement une **possibilité d'assistance technique, présence d'une personne qualifiée**, pour pallier les difficultés éventuelles, réglages, etc.

- Lors de la première matinée réservée à la concertation, les professeurs interrogateurs établissent une liste des documents à diffuser pour chaque série de candidats, par demi-journée. Cette liste est remise au responsable de salle afin qu'il sache dans quel ordre et pour quels candidats diffuser les documents.
- À la fin des 20 minutes de préparation, les candidats sont répartis et accompagnés dans les salles où ils sont interrogés. Dans le même temps, la série suivante de candidats est appelée en salle de préparation.
- Le professeur interrogateur vérifie l'identité du candidat et le fait signer sur la liste d'émargement mise à sa disposition.

Des grilles d'aide à l'évaluation pour les épreuves orales de LVA, LVB et langue vivante facultative (EF1) sont fournies en *annexes 10, 10 bis et 20*.

## 8. Organisation des épreuves E4 et E5

### ► Sous la forme ponctuelle

Les dispositions générales des épreuves E4 et E5 sont fournies en *annexes 4 et 5*. En aucune façon, un examinateur (enseignant ou professionnel) ne peut interroger ses propres étudiants ou stagiaires. Au besoin, il sera nécessaire de permuter des interrogateurs. Il convient d'éviter que les candidats d'un même établissement soient interrogés les uns à la suite des autres par les mêmes examinateurs.

Sont organisées, au minimum, une réunion d'entente avant le début des interrogations et une réunion d'harmonisation des notes après les épreuves.

### ► Sous la forme du contrôle en cours de formation (CCF)

L'organisation de l'épreuve E4 est définie en *annexe 4 bis* (pour cette épreuve, le CCF ne concerne que la formation continue dans les établissements publics habilités) et celle de l'épreuve E5 en *annexe 5 bis*.

La personne candidate doit être informée par son établissement ou centre de formation des conditions de déroulement des épreuves en CCF, préalablement à sa mise en œuvre et, en particulier, de la date, de l'heure, du lieu précis de l'évaluation ainsi que de la date de remise des pièces pouvant permettre d'effectuer le contrôle de conformité.

**La collecte et la conservation** : jusqu'à la session suivante, les documents justifiant les propositions de notes et le respect de la réglementation sont placés sous la responsabilité du chef d'établissement.

## 9. Organisation des épreuves facultatives EF2 et EF3

### ► Module optionnel de parcours individualisé (EF2)

Les modalités de déroulement de l'épreuve facultative EF2 sont définies en *annexe 6*. L'inscription d'un candidat à cette épreuve est conditionnée au suivi du module correspondant durant la deuxième année de formation. Le contenu de ce module, basé sur un projet établi par l'équipe pédagogique, aura fait l'objet d'une validation par l'IA-IPR référent.

Comme pour les autres épreuves ponctuelles, un examinateur (professeur ou professionnel) ne peut évaluer ses propres étudiants ou stagiaires. Le cas échéant, il convient d'intervertir les membres des commissions d'interrogation concernées. Il est recommandé d'éviter que soient interrogés les candidats d'un même établissement les uns à la suite des autres par les mêmes examinateurs.

Sont organisées, au minimum, une réunion d'entente avant le début des interrogations et une réunion d'harmonisation des notes après la tenue de l'épreuve.

### ► Epreuve d'engagement étudiant (EF3)

L'organisation de l'épreuve facultative EF3 est définie en *annexe 7*. Cette épreuve est adossée aux compétences visées par l'épreuve E4. Des conditions d'organisation identiques à celles de l'épreuve E4 s'appliquent pour cette épreuve. Les candidats sont interrogés par les mêmes examinateurs que pour l'épreuve E4.

Pour les candidats présentant l'épreuve d'engagement étudiant, l'interrogation de 20 minutes se déroule immédiatement à la suite de l'épreuve E4.

A l'issue de l'interrogation de chaque candidat, la commission d'interrogation complète les grilles d'évaluation relatives à chacune des épreuves.

Sont organisées, au minimum, une réunion d'entente avant le début des interrogations et une réunion d'harmonisation des notes après la tenue de l'épreuve.

## 10. Organisation du jury de délibération

Le jury de délibération est désigné par le recteur de l'académie pilote de chaque regroupement ou par les recteurs des académies autonomes. Le jury arrête les notes de CCF à partir de l'examen des propositions de notes, de préférence par une commission (émanation du jury) préalablement réunie, ou, à défaut, par le jury le jour de la délibération.

## 11. Organisation des épreuves de contrôle

A l'issue du jury de délibération, deux épreuves de contrôle sont organisées pour les candidats qui ont obtenu une moyenne générale au moins égale à 8 et inférieure à 10 sur 20 ainsi qu'une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 aux épreuves professionnelles. Les épreuves professionnelles concernées sont : E4 – Optimisation des processus administratifs ; E5 – Gestion de projet ; E6 – Collaboration à la gestion des ressources humaines.

Les deux épreuves de contrôle portent, au choix du candidat, sur les compétences évaluées par les épreuves obligatoires suivantes :

- E1 – Culture générale et expression ;
- E2 – Expression et culture en langues vivantes étrangères (LVA ou LVB) ;
- E3 – Culture économique, juridique et managériale.

L'organisation des épreuves de contrôle est définie en *annexe 8*.

Le jury de délibération est réuni pour valider les résultats des épreuves de contrôle et retenir, pour les candidats concernés, la meilleure note obtenue aux épreuves ayant fait l'objet du contrôle.

## 12. Cas particuliers

### ► Absence d'un candidat à une épreuve

En cas d'absence non justifiée à une épreuve **obligatoire**, la personne candidate ne peut se voir délivrer le diplôme (décret 2011-2104 du 29 décembre 2011). La mention « absent » figurera sur le bordereau de notation en face du nom du candidat.

### ► Irrégularité lors d'une épreuve comportant la réalisation d'un dossier

Le contrôle de conformité du dossier est effectué avant l'interrogation selon les modalités définies par les autorités académiques.

Les règles relatives au contrôle de conformité des dossiers sont rappelées dans l'*annexe 4* pour l'épreuve E4 et dans l'*annexe 5* pour l'épreuve E5. Des fiches de contrôle de conformité proposent un récapitulatif des critères de conformité des dossiers supports de ces épreuves (*annexes 13 et 16*).

La non-conformité d'un dossier peut être prononcée après son examen par une commission de contrôle.

### Plusieurs cas d'irrégularité peuvent se présenter :

1. En cas de non-conformité du dossier déposé par la personne candidate ou d'absence de dossier (motif de non-conformité), celle-ci ne peut pas être interrogée à l'épreuve. Elle est alors considérée comme non validée, la mention NV est reportée sur le bordereau de notation et le candidat ne peut pas se voir délivrer le diplôme.

Dans ce cas, dûment attesté par la fiche de contrôle de conformité correspondante, la personne candidate sera informée par courrier selon un dispositif propre à chaque académie du fait qu'elle ne peut être interrogée.

2. Si la commission d'interrogation a un doute sur la conformité à la réglementation du dossier d'un candidat présent, l'interrogation et l'évaluation sont conduites normalement. En fin d'interrogation, le cas est signalé au président du jury et la notation est mise sous réserve de vérification.

3. Lorsque le dossier remis par une personne candidate est conforme aux critères définis pour chaque dossier mais qu'il ne respecte pas certaines contraintes définies dans l'arrêté portant création du diplôme ou ses annexes, il convient d'interroger le candidat dans les conditions normales de l'épreuve. Les lacunes constatées seront pénalisées dans les limites prévues par la grille d'aide à l'évaluation fournie dans la circulaire nationale d'organisation.

### ► Présomption de fraude

Toute personne candidate se présentant munie d'un dossier dont les caractéristiques, le contenu ou la présentation orale conduisent la commission d'interrogation à suspecter une tentative de fraude, est interrogée dans les conditions normales de l'épreuve.

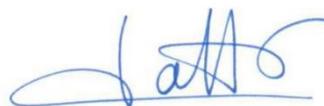
L'évaluation de la prestation du candidat doit faire abstraction de toute suspicion de fraude et s'en tenir aux seuls critères indiqués dans la grille d'évaluation.

La commission d'interrogation signalera au chef de centre ses soupçons sous la forme d'un rapport argumenté et accompagné des pièces justificatives (détaillées ci-dessous) à transmettre à la DEC dans les plus brefs délais. Le cas sera instruit par les autorités académiques compétentes.

Les pièces justificatives nécessaires sont :

- le PV de séance complété par les membres évaluateurs ou surveillants et contresigné par le candidat. Si celui-ci refuse de signer, porter la mention « le candidat refuse de signer » ;
- le rapport du chef de centre avec le contradictoire du candidat ;
- les pièces utiles confisquées par le surveillant ou l'évaluateur.

Pour le Recteur,  
Pour la Secrétaire Générale  
et par délégation  
Le chef de la division des examens et concours



Youssef LALLITI

**II. Annexes à la circulaire nationale d'organisation du BTS Support à l'action managériale – session 2024**

<b>Annexe 1</b>	Page 2	Calendrier des épreuves.
<b>Annexe 2</b>	Page 3	Regroupements inter académiques.
<b>Annexe 3</b>	Pages 4-5	Modèle de livret scolaire et règles de présentation.
<b>Les épreuves professionnelles (dossier, organisation, déroulement, évaluation)</b>		
<b>Annexe 4</b> <b>Annexe 4 bis</b>	Pages 6-8 Page 9	E4 – Optimisation des processus administratifs. - Forme ponctuelle. - CCF (pour les candidates ou candidats relevant de la formation professionnelle continue dans les établissements habilités).
<b>Annexe 5</b> <b>Annexe 5 bis</b>	Pages 10-11 Pages 12-15	E5 – Gestion de projet. - Forme ponctuelle. - CCF (pour les candidates ou candidats relevant des établissements habilités).
<b>Annexe 6</b>	Page 16	EF2 Module de parcours individualisé.
<b>Annexe 7</b>	Page 17	EF3 Epreuve d'engagement étudiant
<b>Annexe 8</b>	Page 18	Epreuves de contrôle
<b>Les modèles de documents à utiliser</b>		
<b>Annexe 9</b>	Page 19	Attestation de stage.
<b>Annexe 10 et 10 bis</b>	Pages 20-21	Grille d'aide à l'évaluation langues vivantes A et B.
<b>Annexe 11</b>	Page 22	Fiche descriptive de mission E4.
<b>Annexe 12</b>	Page 23	Attestation de non-plagiat.
<b>Annexe 13</b>	Page 24	Fiche de contrôle de conformité du dossier E4.
<b>Annexe 14</b>	Pages 25-26	Grille d'aide à l'évaluation E4 (recto et verso). Grille d'évaluation E4.
<b>Annexe 15</b>	Page 27	Fiche descriptive de projet E5.
<b>Annexe 16</b>	Page 28	Fiche de contrôle de conformité du dossier E5.
<b>Annexe 17</b>	Page 29	Fiche d'expression de la demande - Gestion de projet E5.
<b>Annexe 18</b>	Pages 30-32	Grille d'aide à l'évaluation E5 forme ponctuelle (recto et verso). Grille d'évaluation E5 (forme ponctuelle).
<b>Annexe 19</b> <b>Annexe 19 bis</b>	Pages 33-34 Page 35	Grilles d'aide à l'évaluation E5 situation A et situation B (CCF). Grille d'évaluation récapitulative E5 (CCF).
<b>Annexe 20</b>	Page 36	Grille d'aide à l'évaluation de l'épreuve facultative EF1 – Langue étrangère C.
<b>Annexe 21</b>	Page 37	Grille d'aide à l'évaluation de l'épreuve facultative EF2 - Module de parcours individualisé.
<b>Annexe 22</b>	Page 38	Fiche d'engagement étudiant support à l'épreuve facultative EF3
<b>Annexe 23</b>	Pages 39-40	Grille d'aide à l'évaluation de l'épreuve facultative EF 3 – Engagement étudiant

# ANNEXE 1

## CALENDRIER DES ÉPREUVES BTS Support à l'action managériale SESSION 2024

### ÉCRITS

ÉPREUVES	DATES	HORAIRES				Durée de mise en loge
		Métropole	Réunion – Mayotte*	Antilles Guyane	Polynésie	METROPOLE REUNION MAYOTTE
Culture économique, juridique et managériale (durée : 4 h)	Mardi 14/05/2024	14h-18h	16h-20h *15h-19h	08h-12h	8h30-12h30 (sujet spécifique)	
Langue vivante étrangère A (durée : 2 h)	Mercredi 15/05/2024	10h30-12h30	12h30-14h30 *11h30-13h30	06h30 – 08h30	Mar. 14 mai 20h30-22h30 (2h de mise en loge)	2h de mise en loge (aucune sortie autorisée avant la fin de l'épreuve)
Culture générale et expression (durée : 4 h)	Mercredi 15/05/2024	14h30-18h30	16h30-20h30 *15h30-19h30	10h30 – 14h30	13h-17h (sujet spécifique)	2h de mise en loge (pas de sortie avant la fin de la 2 <sup>ème</sup> heure de composition)
Langue vivante étrangère B (durée : 2h)	Jeudi 16/05/2024	10h30-12h30	12h30-14h30 *11h30-13h30	06h30 – 08h30	Mer. 15 mai 20h30-22h30 (2h de mise en loge)	2h de mise en loge (aucune sortie autorisée avant la fin de l'épreuve)
Collaboration à la gestion des ressources humaines (durée : 4h)	Vendredi 16/05/2024	14h-18h	16h-20h *15h-19h	08h – 12h	6h-10h	4h de mise en loge (pas de sortie avant la fin de l'épreuve)

### ORAUX ET CORRECTIONS

Les épreuves orales et pratiques ne comportant pas de sujet national, les dates d'interrogation ainsi que celles corrections seront fixées par le recteur de l'académie autonome ou par celui de l'académie pilote.  
S'agissant des épreuves orales ponctuelles, elles pourront commencer à partir du 21 mai 2024.

### JURY

La date du jury de délibération sera fixée par le recteur de l'académie autonome ou par celui de l'académie pilote.

# ANNEXE 2

## REGROUPEMENTS INTER-ACADEMIQUES

### BTS Support à l'action managériale - Session 2024

#### ⇒ ACADÉMIES AUTONOMES

Toutes les académies sont autonomes sauf AIX-MARSEILLE, GUADELOUPE, GUYANE, MARTINIQUE, POLYNÉSIE FRANÇAISE, NOUVELLE-CALEDONIE

#### ⇒ REGROUPEMENTS INTER-ACADÉMIQUES

ACADÉMIES PILOTES	ACADÉMIES RATTACHÉES
AIX-MARSEILLE	POLYNÉSIE FRANÇAISE NOUVELLE CALEDONIE
MARTINIQUE	GUADELOUPE GUYANE

# ANNEXE 3 (recto)

<b>BTS</b> <b>SUPPORT À L'ACTION MANAGÉRIALE</b>	<b>NOM</b> (en lettres capitales) ..... <b>Prénom</b> .....	<b>ÉTABLISSEMENT</b> (cachet)
<b>SESSION 2024</b>		

CLASSE de (1)			MATIÈRES ENSEIGNÉES	CLASSE de (2)			APPRÉCIATIONS
1er semestre	2e semestre	Moyenne		1er semestre	2e semestre	Moyenne	
			Culture générale et expression				
			Langue vivante étrangère A : .....				
			Langue vivante étrangère B : .....				
			Culture économique, juridique et managériale				
			Optimisation des processus administratifs				
			Gestion de projet				
			Collaboration à la gestion des ressources humaines				
			Ateliers de professionnalisation et de CEJM appliquée				
			Langue vivante étrangère C (facultatif)				
			Module de parcours individualisé (facultatif)				

<b>Certification de compétences numériques (PIX)</b> Cocher la case pour attester l'obtention de la certification	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------

AVIS (3) DU CONSEIL DE CLASSE ET OBSERVATIONS ÉVENTUELLES	COTATION DE LA CLASSE - AVIS				RÉSULTATS DE LA SECTION LES 3 DERNIÈRES ANNÉES				Date, signature de la candidate ou du candidat et remarques éventuelles	
		Très favorable	Favorable	Doit faire ses preuves à l'examen	Effectif total de la classe	Années	Présentés	Reçus		%
	Répartition en %									

(1) Année antérieure à celle de l'examen      (2) Année de l'examen      (3) Très favorable = TF ; Favorable = F ; Doit faire ses preuves à l'examen = P

# ANNEXE 3 (verso)

## GRAPHIQUE

MATIÈRES OBLIGATOIRES	Culture générale et expression	Langue vivante étrangère A	Langue vivante étrangère B	Culture économique, juridique et managériale	Optimisation des processus administratifs	Gestion de projet	Collaboration à la gestion des ressources humaines
20							
18							
16							
14							
12							
10							
8							
6							
4							
2							
0							

### RÈGLES GÉNÉRALES DE PRÉSENTATION DU LIVRET SCOLAIRE

1. Chaque enseignement représenté par une ligne fait l'objet d'une note et d'une appréciation reportées par le ou les professeurs responsables de l'enseignement correspondant.
2. L'ensemble des rubriques doit être rempli, y compris celles figurant en bas de page. Les informations statistiques sont données en **valeurs relatives**.
3. Pour les candidats issus des lycées publics et privés sous contrat, il convient d'attester l'obtention de la certification PIX en cochant la case correspondante.

Profil de la classe en noir

Profil de la candidate ou du candidat en rouge

} correspondant à la moyenne des résultats scolaires établis à l'issue de la 2<sup>e</sup> année de formation

# ANNEXE 4

## E4 – OPTIMISATION DES PROCESSUS ADMINISTRATIFS – épreuve orale – coefficient 4 Durée 55 minutes maximum

Pour cette épreuve, comme pour les épreuves qui suivent dans les annexes de cette circulaire, les extraits de définition des épreuves de l'arrêté du 16 février 2018 sont présentés en encadré. Cet arrêté est consultable sur le site du ministère de l'enseignement supérieur :

[https://enqdiq.sup.adc.education.fr/bts/referentiel/BTS\\_Support\\_action\\_manageriale.pdf](https://enqdiq.sup.adc.education.fr/bts/referentiel/BTS_Support_action_manageriale.pdf)

Cette épreuve vise à évaluer chez la candidate ou le candidat l'acquisition des compétences décrites dans le bloc de compétences « Optimisation des processus administratifs » à savoir :

- conduire l'action administrative en appui aux membres de l'entité ;
- conduire l'action administrative en gestionnaire de dossier ;
- contribuer à la pérennisation des processus ;
- rationaliser l'usage des ressources de l'entité

Les critères d'évaluation correspondent aux critères de performance exprimés pour chaque compétence du bloc « Optimisation des processus administratifs » figurant dans le référentiel de certification. Les critères associés à chaque compétence sont exprimés en termes opérationnels spécifiques au domaine d'activité, communicationnels ainsi qu'en termes de production et de gestion de l'information.

L'épreuve prend appui sur un dossier et la prestation orale de la candidate ou du candidat.

### Dispositions relatives à la forme ponctuelle

#### LE DOSSIER

L'épreuve prend appui sur un dossier personnel de la personne candidate. En l'absence de dossier, cette dernière ne peut pas être interrogée. Le dossier collectif ou de classe n'est pas permis.

#### ► Composition

Ce dossier numérique, objet d'évaluation, est un document structuré qui comprend :

- un sommaire,
- la description des missions menées présentant les tâches et leur contexte d'exécution,
- l'attestation de la candidate ou du candidat de non-plagiat,
- les attestations de stage ou les certificats de travail garantissant l'exécution du contrat de travail.

Chaque mission est décrite à l'aide d'une fiche respectant le modèle joint en *annexe 11*. Toutes les rubriques devront être impérativement renseignées. Parmi les quatre missions présentées, deux au moins auront été réalisées dans un contexte international.

Pour rappel, une mission s'entend comme une succession de tâches conduites pour répondre à un objectif ou un besoin de l'organisation. Une mission implique une prise d'initiatives, de conception, d'amélioration d'outils ou encore la mise en place de méthodes qui apportent une réelle valeur ajoutée. Ainsi, chaque mission correspond à l'une des quatre activités.

Le dossier rédigé est un document structuré de 12 pages au minimum. Le dossier est élaboré par la seule personne candidate dans le respect des règles typographiques et de mise en page standards. Il respecte les règles d'orthographe et de grammaire. Il est construit progressivement au cours de l'ensemble du cycle de formation.

Le dossier constitue une œuvre originale et personnelle soumise à la réglementation de la fraude aux examens ; tout plagiat sera considéré comme une situation de fraude et constituera un motif de non-conformité *a priori* ou *a posteriori* de l'épreuve. Selon le modèle de l'*annexe 12*, la personne candidate signe une attestation de non-plagiat et la joint au dossier.

### ► Dépôt du dossier

Ce dossier personnel est élaboré par la seule personne candidate à l'aide d'un traitement de texte. Il est fourni sous format numérique (.pdf et .docx ou. odt). Le dossier du candidat est déposé numériquement dans Cyclades. La date limite de dépôt est fixée par le recteur de l'académie organisatrice.

### ► Contrôle de conformité

Avant l'interrogation, un contrôle de conformité du dossier est effectué selon des modalités fixées par les autorités académiques. Un modèle de fiche de contrôle de conformité est proposé en *annexe 13*.

En cas de non-conformité du dossier, la personne candidate ne peut pas être interrogée à cette épreuve. Elle est alors considérée comme non validée, la mention NV est reportée sur le bordereau de notation et elle ne peut pas se voir délivrer le diplôme.

## LA COMMISSION D'INTERROGATION

La commission est composée de deux membres : une enseignante ou un enseignant d'économie et gestion en STS Support à l'action managériale en charge de l'enseignement « Optimisation des processus administratifs » et une personne professionnelle exerçant dans le support aux actions managériales. En cas d'absence de cette personne, elle peut être remplacée par une enseignante ou un enseignant d'économie et gestion en STS Support à l'action managériale en charge de l'animation des ateliers de professionnalisation et de culture économique, juridique et managériale appliquée.

La commission d'interrogation doit avoir accès à un équipement informatique relié à internet pour prendre connaissance du dossier du candidat et pour une éventuelle vérification du non-plagiat.

## ORGANISATION DE L'ÉPREUVE

Les personnes candidates passent cette épreuve dans les centres d'examen désignés par les autorités académiques.

Les personnes candidates doivent s'organiser pour disposer des équipements fixes, mobiles ou nomades, logiciels, applications, ressources informatiques et documents nécessaires au déroulement de l'épreuve. Elles sont responsables de l'accès à ces ressources et de l'autonomie électrique des appareils mobiles.

## CONDITIONS DE DÉROULEMENT DES INTERROGATIONS

Sont organisées au minimum une réunion d'entente avant le début des interrogations et une réunion d'harmonisation après les épreuves. La consultation du dossier par la commission d'interrogation doit s'effectuer avant le passage des candidats, au début de chaque demi-journée ou selon les dispositions particulières prévues dans la circulaire académique d'organisation. Un temps de lecture suffisant est préconisé pour chaque dossier. Il est vivement conseillé d'attribuer entre le passage de deux candidats une durée suffisante pour procéder à l'évaluation du candidat qui vient d'achever sa prestation.

## DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Exposé : 25 minutes – Interrogation : 30 minutes au maximum

### **Première phase : 25 minutes maximum.**

L'épreuve débute par une présentation du parcours de professionnalisation et des missions proposées. Pendant son exposé, les membres de la commission d'évaluation n'interrompent pas la candidate ou le candidat. Elle ou il développe les quatre missions portant respectivement sur chacune des activités du bloc « Optimisation des processus administratifs ». Pour étayer son propos, la candidate ou le candidat peut s'appuyer sur tout document à sa convenance. Elle ou il peut illustrer ses propos par tout support pour démontrer ses compétences en mobilisant les outils de communication adaptés mais sans avoir recours à une tierce personne.

### **Seconde phase : 30 minutes maximum.**

Pendant cette phase, la commission conduit un entretien avec la candidate ou le candidat à propos des missions présentées, des choix opérés ou encore des décisions prises de manière à apprécier l'acquisition des compétences visées.

Lors de la présentation de son parcours de professionnalisation et de ses missions, le candidat peut s'appuyer sur tout document jugé utile et notamment un portfolio alimenté au cours de la formation.

## ÉVALUATION

Les membres de la commission d'interrogation complètent collégalement la grille d'évaluation fournie en *annexe 14*. La note finale sur 20 est attribuée au ½ point près. Les commentaires portés par les commissions d'interrogation au verso de la grille d'évaluation ne doivent concerner que la prestation du candidat, appréciée au travers des critères d'évaluation nationaux, à l'exclusion de toute autre appréciation.

# ANNEXE 4 bis

## E4 – OPTIMISATION DES PROCESSUS ADMINISTRATIFS – épreuve orale – coefficient 4 Durée 55 minutes maximum

<b>Dispositions relatives à la forme CCF (formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités)</b>
---

L'épreuve reprend les modalités de la forme ponctuelle.

### **ORGANISATION DE L'ÉPREUVE**

Les personnes candidates passent cette épreuve dans leur établissement et sur leur matériel. Elles restent seules responsables de la mise en œuvre de ces ressources.

L'organisation du passage des candidats peut être identique à celle de la forme ponctuelle.

### **DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE**

**Les conditions sont identiques à la forme ponctuelle.**

### **ÉVALUATION**

Les critères d'évaluation sont les mêmes que pour la forme ponctuelle.

À l'issue de l'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury la proposition de note sur 20 points accompagnée de la grille d'évaluation de l'*annexe 14*.

Conformément à la réglementation, le jury pourra éventuellement demander à avoir communication des supports des évaluations. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée jusqu'à la session suivante.

## E5 – GESTION DE PROJET - épreuve orale et pratique - coefficient 4 – Durée 1 heure 30 maximum

Cette épreuve vise à évaluer, chez la candidate ou le candidat, l'acquisition des compétences décrites dans le bloc de compétences « Gestion de projet », à savoir :

- formaliser le cadre du projet ;
- conduire une veille informationnelle ;
- suivre et contrôler le projet ;
- évaluer le projet.

Les critères d'évaluation correspondent aux critères de performance exprimés pour chaque compétence du bloc « Gestion de projet » figurant dans le référentiel de certification. Les critères associés à chaque compétence sont exprimés en termes opérationnels spécifiques au domaine d'activité, communicationnels ainsi qu'en termes de production et de gestion de l'information.

### Dispositions relatives à la forme ponctuelle

#### LE DOSSIER

L'épreuve prend appui sur un dossier personnel de la personne candidate. En l'absence de dossier, cette dernière ne peut pas être interrogée. Un dossier collectif ou un dossier de classe n'est pas permis.

##### ► Composition

Ce dossier comprend une présentation de deux projets conduits par la candidate ou le candidat ainsi que le compte-rendu de la veille informationnelle effectuée pour un des projets. Chaque projet est décrit à l'aide d'une fiche respectant le modèle joint en *annexe 15*.

Le dossier constitue une œuvre originale et personnelle soumise à la réglementation de la fraude aux examens ; tout plagiat sera considéré comme une situation de fraude et constituera un motif de non-conformité *a priori* ou *a posteriori* de l'épreuve. Selon le modèle de *l'annexe 12*, la personne candidate signe une attestation de non-plagiat et la joint au dossier.

##### ► Dépôt du dossier

Le dossier est déposé numériquement dans l'espace Cyclades du candidat. La date limite de dépôt est fixée par le recteur de l'académie organisatrice.

##### ► Contrôle de conformité

Avant l'interrogation, un contrôle de conformité du dossier est effectué selon des modalités fixées par les autorités académiques. Un modèle de fiche de contrôle de conformité est proposé en *annexe 16*.

En cas de non-conformité du dossier, la personne candidate ne peut pas être interrogée à cette épreuve. Elle est alors considérée comme non validée, la mention NV est reportée sur le bordereau de notation et la personne candidate ne peut pas se voir délivrer le diplôme.

#### LA COMMISSION D'INTERROGATION

La commission est composée de deux membres : une enseignante ou un enseignant d'économie et gestion en charge de l'enseignement « Gestion de projet » en STS Support à l'action managériale et une personne professionnelle exerçant dans le support aux actions managériales. En cas d'absence de cette personne, elle peut être remplacée par une enseignante ou un enseignant d'économie et gestion intervenant en STS Support à l'action managériale.

La commission d'interrogation doit avoir accès à un équipement informatique relié à internet pour une éventuelle vérification du non-plagiat d'un dossier.

## ORGANISATION DE L'ÉPREUVE

Les personnes candidates passent cette épreuve dans les centres d'examen désignés par les autorités académiques.

Les personnes candidates doivent s'organiser pour disposer des équipements fixes, mobiles ou nomades, logiciels, applications, ressources informatiques et documents nécessaires au déroulement de l'épreuve. Elles sont responsables de l'accès à ces ressources et de l'autonomie électrique des appareils mobiles. Durant l'épreuve, les personnes candidates ont accès aux ressources distantes nécessaires aux travaux demandés (services *Cloud* et sites *Web*) à l'exclusion des services de communication avec des tiers.

## CONDITIONS DE DÉROULEMENT DES INTERROGATIONS

Sont organisées au minimum une réunion d'entente avant le début des interrogations et une réunion d'harmonisation après les épreuves.

Pour chaque candidat, la commission d'interrogation prévoit un délai d'environ 30 minutes permettant de prendre connaissance du dossier, de sélectionner la fiche projet à partir de laquelle sera élaborée la nouvelle demande en modifiant certains paramètres du projet initial. La commission renseigne la fiche « Expression de la demande E5 » (*annexe 17*) qui est remise au candidat à son arrivée en loge. La nouvelle demande ne doit pas placer le candidat dans une situation où il n'aurait plus aucun repère par rapport à son projet initial. Par ailleurs, cette demande doit pouvoir être raisonnablement traitée dans le temps imparti à la phase de préparation.

Le centre d'examen prévoit une salle d'attente et une loge de préparation, sous la responsabilité d'un surveillant. L'épreuve, qui implique une simulation orale, conduit à veiller à l'aménagement d'espaces adaptés.

Il est vivement conseillé d'attribuer entre le passage de deux personnes candidates, une durée raisonnable, afin de procéder à l'évaluation du candidat qui vient d'achever sa prestation.

## DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

### L'épreuve se déroule en trois phases.

**Première phase** : préparation sur poste informatique – durée 45 minutes maximum.

La candidate ou le candidat prend connaissance de la nouvelle demande associée au projet sélectionné par la commission et dispose alors de 45 minutes de préparation pour y répondre. Lors de la préparation, la candidate ou le candidat dispose de son équipement numérique personnel ainsi que de ses documents associés au projet. Elle ou il peut utiliser les applications et services disponibles *via* son équipement numérique à l'exclusion de toute fonction de communication avec une tierce personne.

La nouvelle demande peut porter sur un élément produit lors du projet présenté, un changement d'interlocuteur ou encore sur une prolongation du projet. Les membres de la commission d'interrogation seront considérés comme partie prenante du projet et leur rôle sera précisé.

**Deuxième phase** : simulation et entretien – durée 30 minutes maximum.

La candidate ou le candidat présente à la commission d'interrogation le résultat de la nouvelle demande en utilisant les outils numériques et en adaptant sa communication en fonction de l'expression du besoin (10 minutes maximum).

Lors de cette présentation, la candidate ou le candidat s'adresse aux membres du jury en les considérant comme des interlocuteurs du projet.

À la suite de cette simulation, la commission d'interrogation procède à un entretien permettant à la candidate ou au candidat de justifier sa démarche ainsi que l'utilisation des outils mobilisés. Pendant cette phase, la commission demande à la candidate ou au candidat des éclaircissements ou des approfondissements sur les différents travaux présentés dans le cadre du projet choisi en ayant accès aux productions numériques (20 minutes maximum).

**Troisième phase** : présentation de la veille informationnelle – durée 15 minutes maximum.

La candidate ou le candidat présente les travaux de veille réalisés dans le cadre de la conduite d'un projet et justifie sa démarche, les outils utilisés et le résultat de sa veille. Elle ou il effectue une démonstration sur son équipement numérique des modalités de conduite de la veille (5 minutes maximum).

La commission d'interrogation s'entretient avec la candidate ou le candidat sur les résultats de la veille présentés, la démarche utilisée, les choix opérés et les outils mobilisés (10 minutes maximum).

## ÉVALUATION

Les membres de la commission d'interrogation complètent collégalement la grille d'évaluation fournie en *annexe 18*. La note finale sur 20 est attribuée au ½ point près. Les commentaires portés par les commissions d'interrogation sur la grille d'évaluation ne doivent concerner que la prestation de la candidate ou du candidat, appréciée au travers des critères d'évaluation nationaux, à l'exclusion de toute autre appréciation.

# ANNEXE 5 bis

## E5 - GESTION DE PROJET- épreuve orale et pratique – coefficient 4 – Durée 1 heure 30 maximum

### Dispositions relatives au CCF

#### CALENDRIER DES DEUX SESSIONS DE CCF

L'épreuve est composée de deux situations d'évaluation, A et B, organisées dans cet ordre pendant le cursus. Les formateurs organisent le CCF lorsque les candidats sont prêts (tous les candidats ne sont donc pas évalués au même moment) et en respectant les dates butoirs fixées par le recteur.

La personne candidate doit être informée par son établissement ou centre de formation des conditions de déroulement des épreuves en CCF, préalablement à sa mise en œuvre et, en particulier de la date, de l'heure, du lieu précis de l'évaluation ainsi que de la date de remise des deux exemplaires des fiches descriptives supports de l'évaluation. Un temps suffisant avant le jour de l'évaluation du candidat doit être prévu pour que les interrogateurs puissent construire en commun l'« expression des demandes » et renseigner l'annexe 17 pour chacun des candidats.

#### SITUATION A : Présentation de la veille informationnelle - durée 15 minutes maximum

##### LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR L'ÉPREUVE

L'épreuve prend appui sur un compte-rendu de la veille informationnelle effectuée sur un des projets conduits par la candidate ou le candidat et une attestation de non-plagiat.

Le compte-rendu de veille informationnelle constitue une œuvre originale et personnelle soumise à la réglementation de la fraude aux examens ; tout plagiat sera considéré comme une situation de fraude et constituera un motif de non-conformité *a priori* ou *a posteriori* de l'épreuve. Selon le modèle de l'annexe 12, la personne candidate signe une attestation de non-plagiat et la joint au dossier.

##### ► Dépôt des documents

La personne candidate doit mettre à disposition de son professeur ou formateur le compte-rendu de veille informationnelle et l'attestation de non-plagiat avant la date limite fixée par l'établissement ou le centre de formation.

Les professeurs interrogateurs doivent en effet disposer du compte-rendu de veille informationnelle en temps suffisant avant le jour de l'évaluation de la candidate ou du candidat afin d'en prendre connaissance en amont de sa convocation.

##### ► Contrôle de conformité

Avant l'interrogation, les professeurs ou formateurs vérifient la conformité des documents. Un modèle de fiche de contrôle de conformité est proposé en annexe 16. En cas de non-conformité, ils en informent la candidate ou le candidat avant le jour de l'évaluation.

En cas de non-conformité du dossier, la personne candidate ne peut pas être interrogée à cette épreuve. Elle est alors considérée comme non validée, la mention NV est reportée sur le bordereau de notation et le candidat ne peut pas se voir délivrer le diplôme.

#### LA COMMISSION D'INTERROGATION

La commission est composée de deux membres : une enseignante ou un enseignant d'économie et gestion ayant en charge de l'enseignement « Gestion de projet » en STS Support à l'action managériale et une personne professionnelle exerçant dans le support aux actions managériales. En cas d'absence de cette personne, elle peut être remplacée par une enseignante ou un enseignant intervenant en STS Support à l'action managériale.

La commission d'interrogation doit avoir accès à un équipement informatique relié à internet pour une éventuelle vérification du non-plagiat d'un dossier.

#### ORGANISATION DE L'ÉPREUVE

Les personnes candidates passent cette épreuve dans leur centre de formation.

Elles doivent s'organiser pour disposer des équipements fixes, mobiles ou nomades, logiciels, applications, ressources informatiques et documents nécessaires au déroulement de l'épreuve. Elles sont responsables de l'accès à ces ressources et de l'autonomie électrique des appareils mobiles. Durant l'épreuve, les personnes candidates ont accès aux ressources distantes nécessaires à la présentation (services *Cloud* et sites *Web*) à l'exclusion des services de communication avec des tiers.

## DÉROULEMENT

L'épreuve prend appui sur un compte-rendu de la veille informationnelle effectuée pour un des projets réalisés par la candidate ou le candidat.

La candidate ou le candidat présente les travaux de veille réalisés dans le cadre de la conduite d'un projet et justifie sa démarche, les outils utilisés et le résultat de sa veille. Elle ou il effectue une démonstration sur son équipement numérique des modalités de conduite de la veille (5 minutes maximum).

La commission d'interrogation s'entretient avec la candidate ou le candidat sur les résultats de la veille présentés, la démarche utilisée, les choix opérés et les outils mobilisés (10 minutes maximum).

### ÉVALUATION DE LA SITUATION A

Les membres de la commission d'interrogation complètent collégalement la grille d'aide à évaluation fournie en *annexe 19*. La note finale sur 6 est attribuée au ½ point près.

**La note proposée par la commission ne peut en aucun cas être communiquée à la candidate ou au candidat.**

**SITUATION B : Préparation sur poste informatique 45 minutes ; simulation et entretien : 30 minutes maximum**

### LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR L'ÉPREUVE

L'épreuve prend appui sur une présentation de deux projets conduits par la candidate ou le candidat ainsi que l'attestation de non-plagiat. Chaque projet est décrit à l'aide d'une fiche respectant le modèle joint en *annexe 15*.

Les fiches de présentation de projet constituent une œuvre originale et personnelle soumise à la réglementation de la fraude aux examens ; tout plagiat sera considéré comme une situation de fraude et constituera un motif de non-conformité *a priori* ou *a posteriori* de l'épreuve. Selon le modèle de *l'annexe 12*, la personne candidate signe une attestation de non-plagiat et la joint au dossier.

#### ► Dépôt des documents

La personne candidate doit mettre à disposition de la commission d'interrogation les deux fiches de présentation de projet et l'attestation de non-plagiat avant la date limite fixée par l'établissement ou le centre de formation. Toute personne candidate n'ayant pas respecté cette règle ne sera pas autorisée à passer l'épreuve.

Les professeurs interrogateurs doivent en effet disposer des deux fiches de présentation de projet en temps suffisant avant le jour de l'évaluation du candidat afin d'en prendre connaissance en amont de la convocation de la candidate ou du candidat.

#### ► Contrôle de conformité

Avant l'interrogation, les professeurs ou formateurs vérifient la conformité des documents. Un modèle de fiche de contrôle de conformité est proposé en *annexe 16*. En cas de non-conformité, ils en informent la personne candidate avant le jour de l'évaluation.

En cas de non-conformité du dossier, la personne candidate ne peut pas être interrogée à cette épreuve. Elle est alors considérée comme non validé, la mention NV est reportée sur le bordereau de notation et le candidat ne peut pas se voir délivrer le diplôme.

### LA COMMISSION D'INTERROGATION

La commission est composée de deux membres : une enseignante ou un enseignant d'économie et gestion ayant en charge de l'enseignement « Gestion de projet » en STS Support à l'action managériale et une personne professionnelle exerçant dans le support aux actions managériales. En cas d'absence de cette personne, elle peut être remplacée par une enseignante ou un enseignant d'économie et gestion intervenant en STS Support à l'action managériale.

La commission d'interrogation doit avoir accès à un équipement informatique relié à internet pour une éventuelle vérification du non-plagiat d'un dossier.

## ORGANISATION DE L'ÉPREUVE

Les personnes candidates passent cette épreuve dans leur centre de formation.

Elles doivent s'organiser pour disposer des équipements fixes, mobiles ou nomades, logiciels, applications, ressources informatiques et documents nécessaires au déroulement de l'épreuve. Elles sont responsables de l'accès à ces ressources et de l'autonomie électrique des appareils mobiles. Durant l'épreuve, les candidates et candidats ont accès aux ressources distantes nécessaires aux travaux demandés (services *Cloud* et sites *Web*) à l'exclusion des services de communication avec des tiers.

## CONDITIONS DE DÉROULEMENT DES INTERROGATIONS

Après avoir sélectionné une fiche projet, la commission d'interrogation construit une nouvelle demande en modifiant certains paramètres du projet sélectionné et renseigne la fiche « Expression de la demande E5 » (*annexe 17*) qui est remise à la personne candidate au début de son temps de préparation à son arrivée en loge. La nouvelle demande ne doit pas placer la personne candidate dans une situation dans laquelle elle n'aurait plus aucun repère en rapport avec son projet initial. Par ailleurs, cette demande doit pouvoir être raisonnablement traitée dans le temps imparti à la phase de préparation.

Il est vivement conseillé d'attribuer entre le passage de deux personnes candidates, une durée raisonnable, afin de procéder à l'évaluation du candidat qui vient d'achever sa prestation.

## DÉROULEMENT

L'épreuve prend appui sur un dossier constitué de deux fiches descriptives de projets menés en milieu professionnel et/ou en formation. L'épreuve se déroule en deux phases.

**Première phase** : préparation sur poste informatique – durée 45 minutes maximum

La candidate ou le candidat prend connaissance de la nouvelle demande associée au projet sélectionné par la commission et dispose alors de 45 minutes de préparation pour y répondre. Lors de la préparation, la candidate ou le candidat dispose d'un équipement numérique ainsi que de ses documents associés au projet. Elle ou il peut utiliser les applications et services disponibles *via* l'équipement numérique à l'exclusion de toute fonction de communication avec une tierce personne.

La nouvelle demande peut porter sur un élément produit lors du projet présenté, un changement d'interlocuteur ou encore sur une prolongation du projet. Les membres de la commission d'interrogation seront considérés comme partie prenante du projet et leur rôle sera précisé.

**Seconde phase** : simulation et entretien – durée 30 minutes maximum

La candidate ou le candidat présente à la commission d'interrogation le résultat de la nouvelle demande en utilisant les outils numériques et en adaptant sa communication en fonction de l'expression du besoin (10 minutes maximum).

Lors de cette présentation, la candidate ou le candidat s'adresse aux membres du jury en les considérant comme des interlocuteurs du projet.

À la suite de cette simulation, la commission d'interrogation procède à un entretien permettant à la candidate ou au candidat de justifier sa démarche ainsi que les outils mobilisés. Pendant cette phase, la commission demande à la candidate ou au candidat des éclaircissements ou des approfondissements sur les différents travaux présentés dans le cadre du projet choisi (20 minutes maximum).

## ÉVALUATION DE LA SITUATION B

Les membres de la commission d'interrogation complètent collégalement la grille d'aide à évaluation fournie en *annexe 19*. La note finale sur 14 est attribuée au ½ point près.

**La note proposée par la commission ne peut en aucun cas être communiquée à la candidate ou au candidat.**

## **MODALITÉS DE VALIDATION DES NOTES DE CCF**

Pour chaque personne candidate, une récapitulation des deux évaluations est reportée sur *l'annexe 19 bis*.

Une réunion d'harmonisation, dont la date sera fixée par les autorités académiques, se tiendra sous la responsabilité de l'inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional président du jury. Tous les établissements de formation publics et privés sous contrat présentant des candidats au titre du CCF doivent être représentés au sein de cette commission. Cette réunion permettra de contrôler, pour chaque établissement concerné, le dossier et la production des personnes candidates ainsi que l'adéquation entre la production évaluée et la note attribuée.

Toute proposition de modification de note doit donner lieu à la rédaction par les membres de la commission d'une nouvelle grille d'évaluation (*annexes 19 et 19 bis*).

Le jury pouvant éventuellement demander à avoir communication des supports justifiant les propositions de notes, ces documents seront tenus à disposition, sous la responsabilité du chef d'établissement, pour la session considérée jusqu'à la session suivante.

## ÉPREUVE FACULTATIVE EF2 – MODULE DE PARCOURS INDIVIDUALISÉ Épreuve orale – Durée 20 minutes

L'épreuve vise à évaluer la démarche entreprise par la candidate ou le candidat pour construire des compétences complémentaires lui permettant d'étayer son parcours en vue de son insertion professionnelle ou de poursuivre ses études.

### LA COMMISSION D'INTERROGATION

La commission est composée de deux membres : une enseignante ou un enseignant d'économie et gestion intervenant en STS Support à l'action managériale et une personne professionnelle exerçant dans le support aux actions managériales ou dans le domaine de la formation universitaire. En cas d'absence de cette personne, elle peut être remplacée par une enseignante ou un enseignant d'économie et gestion intervenant en STS Support à l'action managériale.

### ORGANISATION DE L'ÉPREUVE

Les personnes candidates passent cette épreuve dans les centres d'examen désignés par les autorités académiques.

Les personnes candidates doivent s'organiser pour disposer des équipements fixes, mobiles ou nomades, logiciels, applications, ressources informatiques et documents qu'elles souhaitent présenter à la commission d'interrogation. Elles sont responsables de l'accès à ces ressources et de l'autonomie électrique des appareils mobiles.

### DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Il s'agit d'une épreuve orale d'une durée de 20 minutes qui prend la forme d'un exposé (10 minutes maximum) puis d'un entretien avec la commission d'interrogation (10 minutes maximum).  
Durant l'exposé la candidate ou le candidat présente à l'aide des supports de son choix son besoin et sa démarche d'acquisition de compétences complémentaires.

### ÉVALUATION

Les membres de la commission d'interrogation complètent collégalement la grille d'évaluation fournie en *annexe 21*. La note finale sur 20 est attribuée au ½ point près. Les commentaires portés par les commissions d'interrogation sur la grille d'évaluation ne doivent concerner que la prestation de la candidate ou du candidat, appréciée au travers des critères d'évaluation nationaux, à l'exclusion de toute autre appréciation.

# ANNEXE 7

## ÉPREUVE FACULTATIVE EF3 – ENGAGEMENT ETUDIANT Épreuve orale – Durée 20 minutes

L'épreuve vise à évaluer les compétences, connaissances et aptitudes acquises par le candidat dans l'exercice des activités mentionnées à l'article L. 611-9 du code de l'éducation : bénévolat dans une association, activité professionnelle, activité militaire dans la réserve opérationnelle, engagement de sapeur-pompier volontaire, service civique, volontariat dans les armées.

L'épreuve d'engagement étudiant prend appui sur les compétences du bloc **optimisation des processus administratifs** et se déroule à la suite de **l'épreuve E4**.

### LE DOSSIER

#### ► Fiche d'engagement étudiant

Le dossier est constitué d'une fiche d'engagement étudiant (*annexe 22*). Cette fiche présente le contexte de l'engagement étudiant, décrit et analyse une ou plusieurs activités conduites par le candidat et dresse le bilan des compétences acquises.

#### ► Dépôt du dossier

La fiche d'engagement étudiant est annexée au dossier numérique de l'épreuve E4 Optimisation des processus administratifs et déposée selon les mêmes modalités.

#### ► Contrôle de conformité

En cas d'absence de la fiche d'engagement étudiant, l'épreuve ne peut pas se dérouler.

### ORGANISATION DE L'ÉPREUVE

Les personnes candidates passent cette épreuve dans les centres d'examen désignés par les autorités académiques.

Les personnes candidates doivent s'organiser pour disposer des équipements fixes, mobiles ou nomades, logiciels, applications, ressources informatiques et documents qu'elles souhaitent présenter à la commission d'interrogation. Elles sont responsables de l'accès à ces ressources et de l'autonomie électrique des appareils mobiles.

### DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

L'épreuve a lieu dans la continuité de l'épreuve obligatoire E4 Optimisation des processus administratifs. A l'issue de l'interrogation de l'épreuve E4 (55 minutes au maximum), le jury invite le candidat à présenter les activités menées dans le cadre de son engagement étudiant.

Cette épreuve facultative est une épreuve orale d'une durée de 20 minutes qui prend la forme d'un exposé (10 minutes) puis d'un entretien avec la commission d'interrogation (10 minutes).

Durant l'exposé, le candidat présente à l'aide des supports de son choix le contexte de son engagement étudiant, la description et l'analyse des activités menées, la présentation des démarches et outils mis en œuvre, le bilan des activités menées ainsi que celui des compétences acquises.

### LA COMMISSION D'INTERROGATION

La commission d'interrogation est la même que celle chargée d'évaluer l'épreuve E4 Optimisation des processus administratifs.

### ÉVALUATION

Les membres de la commission d'interrogation complètent collégalement la grille d'évaluation fournie en *annexe 23*. La note finale sur 20 est attribuée au ½ point près. Les commentaires portés par les commissions d'interrogation sur la grille d'évaluation ne doivent concerner que la prestation de la candidate ou du candidat, appréciée au travers des critères d'évaluation nationaux, à l'exclusion de toute autre appréciation.

# ANNEXE 8

## ÉPREUVES DE CONTRÔLE

Les épreuves visent à contrôler chez le candidat la maîtrise des compétences évaluées dans deux des épreuves obligatoires du diplôme. Les **deux épreuves** portent, **au choix du candidat**, sur les compétences évaluées dans les épreuves obligatoires suivantes :

- culture générale et expression ;
- expression et culture en langues vivantes étrangères (LVA ou LVB) ;
- culture économique, juridique et managériale.

## ORGANISATION DES ÉPREUVES

Les personnes candidates passent ces épreuves dans les centres d'examen désignés par les autorités académiques.

### CULTURE GENERALE ET EXPRESSION

**Epreuve orale – Durée 20 minutes – Préparation 20 minutes**

#### ► Déroulement de l'épreuve

Deux sujets au choix sont proposés au candidat. Pendant la phase de préparation le candidat mobilise ses connaissances et compétences pour préparer une réponse à la question posée dans le sujet choisi. L'épreuve d'une durée de 20 minutes prend la forme d'un exposé (10 minutes) et d'un entretien avec l'examineur (10 minutes). Durant l'exposé le candidat présente les documents du sujet et les confronte pour répondre à la question posée.

#### ► Commission d'interrogation

L'examineur est un professeur de culture générale et expression.

#### ► Evaluation

L'évaluation est globale et notée sur 20 points.

### LANGUE VIVANTE ETRANGERE

**Epreuve orale – Durée 10 minutes – Préparation 10 minutes**

#### ► Déroulement de l'épreuve

L'épreuve concerne l'une des deux langues choisies par le candidat à l'épreuve obligatoire d'expression et culture en langues vivantes étrangères, s'il est possible de mobiliser un examinateur compétent. L'épreuve s'appuie sur un court texte dans la langue choisie qui peut être accompagné ou non d'une iconographie. Après une préparation de 10 minutes, le candidat resitue le document dans la langue choisie et échange avec l'examineur pendant une durée de 10 minutes.

#### ► Commission d'interrogation

L'examineur est un professeur de langue vivante étrangère mobilisable dans la langue choisie.

#### ► Evaluation

L'évaluation est globale et notée sur 20 points.

### CULTURE ECONOMIQUE, JURIDIQUE ET MANAGERIALE

**Epreuve orale – Durée 20 minutes – Préparation 20 minutes**

#### ► Déroulement de l'épreuve

Le sujet proposé par l'examineur se compose de questions accompagnées de deux documents. Pendant la phase de préparation le candidat mobilise ses connaissances et compétences pour préparer une réponse aux questions. L'épreuve d'une durée de 20 minutes prend la forme d'un exposé (10 minutes) et d'un entretien avec l'interrogateur (10 minutes). Durant l'exposé le candidat présente ses réponses aux questions posées.

#### ► Commission d'interrogation

L'examineur est un professeur d'économie-gestion qui enseigne la culture économique, juridique et managériale.

#### ► Evaluation

L'évaluation est globale et notée sur 20 points.



# ANNEXE 10

## BTS Tertiaires - FICHE D'AIDE À L'ÉVALUATION DE LA COMPRÉHENSION ET DE L'EXPRESSION ORALES - LANGUE VIVANTE A :

Session : Nom de la candidate, du candidat :

Pour chacune des trois colonnes, entourer le nombre de points correspondant à la prestation de la candidate ou du candidat à l'un des quatre degrés de réussite et attribuer à cette prestation le nombre de points indiqué (sans le fractionner en décimale).

Expression orale en continu (présentation du document)		Interaction orale (entretien avec l'examinateur)		Intelligibilité et recevabilité linguistique	
Degré 1		Degré 1		Degré 1	
Présente peu d'informations (compréhension très parcellaire du document). Énoncés très courts et stéréotypés. Nombreuses pauses. Lit ses notes.	1 ou 2 pt	Echange difficile malgré l'aide apportée par l'examinateur.	1 ou 2 pts	Partiellement compréhensible. Répertoire élémentaire de mots et d'expressions courantes.	1 ou 2 pts
Degré 2		Degré 2		Degré 2	
A saisi l'information essentielle, mais le relevé reste incomplet. En rend compte de manière brève et élémentaire (simple liste de points).	3 pts	Communique de façon limitée. Répond, sans prendre l'initiative de l'échange qui repose sur l'aide apportée par l'examinateur.	3 pts	S'exprime dans une langue intelligible malgré un vocabulaire limité. Commet systématiquement des erreurs élémentaires. Prononciation compréhensible malgré un net accent français.	3 ou 4 pts
Degré 3		Degré 3		Degré 3	
A saisi les points principaux qu'il présente avec une certaine précision. Discours articulé et cohérent (suite linéaire de points qui s'enchaînent).	4 pts	Peut intervenir dans l'échange avec une relative aisance. Réponses cohérentes même si les interventions sont parfois brèves et maladroitement.	4 pts	Fait un emploi globalement correct des structures courantes malgré de nettes influences de la langue maternelle. Prononciation clairement intelligible malgré des erreurs.	5 ou 6 pts
Degré 4		Degré 4		Degré 4	
Présente le document de façon personnelle et organisée (compréhension fine du support : point de vue, ton...) Explicite les points importants, les exemples et détails pertinents.	5 ou 6 pts	Argumente avec pertinence, peut parfois prendre l'initiative de l'échange et prendre position. Capable de relier le document à d'autres thèmes ou éléments de culture professionnelle.	5 ou 6 pts	Débit assez régulier. Bon contrôle grammatical et lexique assez étendu (pas de fautes conduisant à des malentendus). Prononciation claire.	7 ou 8 pts
<b>Bonus</b> : Capable d'apprécier le document et de prendre position.	(1 à 2 pts)	<b>Bonus</b> : Fait preuve de culture personnelle.	(1 à 2 pts)	<b>Bonus</b> : qualités de communicateur, capacité à convaincre.	(1 à 2 Pts)
<b>Note A, sur 6</b>	<b>/6</b>	<b>Note B, sur 6</b>	<b>/6</b>	<b>Note C, sur 8</b>	<b>/8</b>

Note de la candidate, du candidat (total A + B + C) = /20

Appréciation :

Document d'aide à l'évaluation à usage exclusif de la commission d'interrogation

# ANNEXE 10 bis

**BTS Tertiaires - Épreuve orale**  
**FICHE D'AIDE À L'ÉVALUATION**

**Session :**  
**LANGUE VIVANTE B :**

**Nom de la candidate, du candidat :**

Pour chacune des trois colonnes, entourer le nombre de points correspondant à la prestation de la candidate ou du candidat à l'un des trois degrés de réussite et attribuer à cette prestation le nombre de points indiqué (sans le fractionner en décimale).

Expression orale en continu (présentation du document)		Interaction orale (entretien avec l'examineur)		Intelligibilité et recevabilité linguistique	
<b>Degré 1</b>		<b>Degré 1</b>		<b>Degré 1</b>	
Présente peu d'informations (compréhension très parcellaire du document). Énoncés très courts et stéréotypés. Nombreuses pauses. Lit ses notes.	1 ou 2 pts	Echange difficile malgré l'aide apportée par l'examineur.	2 pts	Partiellement compréhensible. Répertoire élémentaire de mots et d'expressions courantes.	2 pts
<b>Degré 2</b>		<b>Degré 2</b>		<b>Degré 2</b>	
A saisi l'information essentielle et en rend compte de manière brève et élémentaire (simple liste de points).	3 ou 4 pts	Communique de façon limitée. Répond, sans prendre l'initiative de l'échange qui repose sur l'aide apportée par l'examineur.	3 ou 4 pts	S'exprime dans une langue intelligible malgré un vocabulaire limité. Commet systématiquement des erreurs élémentaires. Prononciation compréhensible malgré un net accent français.	4 ou 5 pts
<b>Degré 3</b>		<b>Degré 3</b>		<b>Degré 3</b>	
A saisi les points principaux qu'il présente avec une certaine précision. Discours articulé et cohérent (suite linéaire de points qui s'enchaînent).	5 ou 6 pts	Peut intervenir dans l'échange avec une relative aisance. Réponses cohérentes même si les interventions sont parfois brèves et maladroites.	5 ou 6 pts	Fait un emploi globalement correct des structures courantes malgré de nettes influences de la langue maternelle. Prononciation clairement intelligible malgré des erreurs.	6 à 8 pts
<b>Bonus</b> : Capable d'apprécier le document et de prendre position.	(1 à 2 pts)	<b>Bonus</b> : Fait preuve de culture personnelle.	(1 à 2 pts)	<b>Bonus</b> : qualités de communicateur, capacité à convaincre.	(1 à 2pts)
<b>Note A, sur 6</b>	/6	<b>Note B, sur 6</b>	/6	<b>Note C, sur 8</b>	/8

**Note de la candidate, du candidat (total A + B + C) =**                      /20

**Appréciation :**

**Document d'aide à l'évaluation à usage exclusif de la commission d'interrogation**

# ANNEXE 11

BTS Support à l'action managériale - Session 2024			
<b>ÉPREUVE E4 : OPTIMISATION DES PROCESSUS ADMINISTRATIFS</b>			
<b>FICHE DESCRIPTIVE DE MISSION</b>			
Nom et prénom :			
Numéro d'inscription :		Fiche descriptive numéro :	
Compétences visées :			
Intitulé de la mission :			
Nom de l'organisation :			
Durée et date de réalisation <sup>1</sup> :			
Contexte international	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
<b>Descriptif de la mission <sup>2</sup></b>			
<p>La mission présentée est issue d'une situation réelle rencontrée lors d'un stage ou expérience professionnelle mais qui a pu être enrichie par des travaux complémentaires.</p> <p><sup>1</sup> Le candidat, la candidate peut préciser s'il s'agit d'une mission ponctuelle ou filée (la durée en heures ou en jours, etc.).</p> <p><sup>2</sup> Le descriptif doit reprendre les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- le contexte ;</li><li>- le ou les objectifs poursuivis ;</li><li>- la méthodologie et les moyens mobilisés ;</li><li>- la liste des productions réalisées ;</li><li>- les résultats obtenus ;</li><li>- les initiatives et responsabilités prises par la candidate ou le candidat ;</li><li>- une analyse réflexive de mission de la candidate ou du candidat.</li></ul> <p>Une fiche peut comprendre 2 à 5 pages environ (hors annexes).</p>			

# ANNEXE 12

## BTS Support à l'action managériale – Session 2024

### Attestation de non-plagiat

Je soussigné(e) :

Nom de naissance : ..... Prénom : .....

Nom d'usage : .....

Inscrit(e) régulièrement dans l'établissement : .....

certifie que le rapport présenté pour l'épreuve E4, l'épreuve E5 <sup>1</sup> est strictement le fruit de mon travail personnel. Tout emprunt à un tiers (ouvrage, article, documents, sources internet incluses) est cité. Les documents transmis par l'organisation et non retravaillés (organigramme, plaquette, etc...) sont indiqués par la mention « document interne à l'organisation ».

Je reconnais que tout manquement à cette attestation constitue une fraude ou tentative de fraude et tombe sous la réglementation de la fraude aux examens.

Je reconnais également que la reconnaissance du plagiat par les autorités compétentes peut être antérieure ou postérieure au passage de l'épreuve.

Fait à ..... le.....

Signature manuscrite :

À faire figurer dans le rapport.

<sup>1</sup> supprimer la mention inutile

<b>Contrôle de conformité du dossier E4</b>
---

### Épreuve E4 - Optimisation des processus administratifs

Nom : ..... Prénom : .....

N° inscription : .....

Conformément à l'arrêté du 16 février 2018 portant création du diplôme et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « Support à l'action managériale » et à l'arrêté du 22 juillet 2008 portant définition et conditions de délivrance de certaines spécialités de BTS, la commission de contrôle a constaté le (ou les) cas suivant(s) de non-conformité qui entraîne(nt) la non validité de l'épreuve (NV) :\_

- absence de dossier ;
- dossier déposé au-delà de la date fixée par les autorités académiques ;
- durée du stage inférieure aux 14 semaines requises par la réglementation de l'examen, non justifiée par une dérogation ou un positionnement ;
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

En conséquence, le jury n'étant pas en situation d'évaluer les compétences requises pour l'épreuve E4, vous ne pouvez pas passer l'épreuve.

**Date du contrôle :**

**Visa de la commission de contrôle :**

# ANNEXE 14 (recto)

BTS Support à l'action managériale - Session 2024				
ÉPREUVE E4 : OPTIMISATION DES PROCESSUS ADMINISTRATIFS				
GRILLE D'AIDE À L'ÉVALUATION				
Forme ponctuelle ou CCF (formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités)				
Durée : 55 minutes maximum - coefficient 4				
Nom et prénom :		N° d'inscription :		
Numéro de jury :		Heure de début d'interrogation :		
Date :		Heure de fin d'interrogation :		
Composition du dossier*	Dossier intégrant 4 fiches descriptives	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
	Dossier incluant 2 missions inscrites dans un contexte international	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
Critères d'évaluation	Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très Satisfaisant
<b>Qualité de présentation du parcours de professionnalisation</b>				
<b>Conduite de l'action administrative en appui aux membres de l'entité<sup>1</sup></b>				
- Critères spécifiques du domaine d'activité				
<b>Conduite de l'action administrative en gestionnaire de dossier<sup>1</sup></b>				
- Critères spécifiques du domaine d'activité				
<b>Contribution à la pérennisation des processus<sup>1</sup></b>				
- Critères spécifiques du domaine d'activité				
<b>Rationalisation de l'usage des ressources de l'entité<sup>1</sup></b>				
- Critères spécifiques du domaine d'activité				
<b>Critères en termes de communication<sup>2</sup></b>				
<b>Critères en termes de production et de gestion de l'information<sup>2</sup></b>				
<b>Note attribuée :</b>	<b>/ 20</b>			
<b>Respect des critères de composition du dossier :</b>				
- 5 points par type de mission manquante (voir ci-dessus) - 5 points par mission dans un contexte international manquante	Pénalité éventuelle : -            points			
<b>NOTE</b>	<b>/ 20</b>			
<b>Commission d'interrogation</b>	Nom Prénom		Signature	
Interrogateur 1				
Interrogateur 2				

<sup>1</sup> Se référer aux critères évalués tels que décrits p.22 à 32 du référentiel de certification.

<sup>2</sup> Les critères de performance en termes de communication et en termes de production et de gestion de l'information tels que décrits dans les pages 23 à 32 du référentiel seront évalués de manière transversale aux différentes missions.

# ANNEXE 14 (verso)

BTS Support à l'action managériale - Session 2024

ÉPREUVE E4 : OPTIMISATION DES PROCESSUS ADMINISTRATIFS

## GRILLE D'ÉVALUATION

Forme ponctuelle ou CCF (formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités)  
Durée : 55 minutes maximum - coefficient 4

Nom et prénom :	N° d'inscription :
Numéro de jury :	Date :
<b>NOTE PROPOSÉE (précision au ½ point près)</b>	<b>Note /20</b>

### APPRÉCIATION

*La commission justifie la note obtenue, quelle qu'elle soit, en termes de compétences, et justifie l'application d'éventuelles pénalités.*

<b>Commission d'interrogation</b>	Visa des interrogateurs
Interrogateur 1	
Interrogateur 2	

**Ce document d'évaluation peut être communiqué au candidat, à sa demande, après la délibération du jury.**

# ANNEXE 15

BTS Support à l'action managériale - Session 2024			
<b>ÉPREUVE E5 : GESTION DE PROJET</b> <b>FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET</b>			
Nom et prénom :			
Numéro d'inscription :		Fiche descriptive numéro :	
Compétences visées :			
Objet du projet :			
Nom de l'organisation :			
Dates et durée de réalisation :			
Projet accompagné <input type="checkbox"/>		Projet en responsabilité <input type="checkbox"/>	
<b>Descriptif du projet <sup>1</sup></b>			
<b>Travaux réalisés</b>			
<sup>1</sup> Le descriptif doit reprendre les éléments suivants :			
- le ou les objectifs, les enjeux et les risques ;		- la communication liée au projet ;	
- les délais fixés, les étapes et leur planification ;		- les résultats obtenus ;	
- le budget alloué ;		- les écarts éventuels ;	
- l'équipe projet, les partenaires et les éléments contractuels ;		- le bilan ;	
		- la méthodologie et les moyens mobilisés.	

# ANNEXE 16

## BTS Support à l'action managériale – Session 2024

<b>Contrôle de conformité du dossier E5</b>
---

### Épreuve E5 - Gestion de projet

Nom : ..... Prénom : .....

N° inscription : .....

Conformément à l'arrêté du 16 février 2018 portant création du diplôme et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « Support à l'action managériale » et à l'arrêté du 22 juillet 2008 portant définition et conditions de délivrance de certaines spécialités de BTS, la commission de contrôle a constaté le (ou les) cas suivant(s) de non-conformité qui entraîne(nt) la non validité de l'épreuve (NV) :\_

- absence de dossier ;
- dossier déposé au-delà de la date fixée par les autorités académiques ;
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

En conséquence, le jury n'étant pas en situation d'évaluer les compétences requises pour l'épreuve E5, vous ne pouvez pas passer l'épreuve.

**Date du contrôle :**

**Visa de la commission de contrôle :**

# ANNEXE 17

<b>BTS Support à l'action managériale - Session 2024</b>	
<b>E5 : GESTION DE PROJET</b>	
<b>FICHE D'EXPRESSION DE LA DEMANDE</b>	
Nom :	Prénom :
N° d'inscription :	
Fiche de projet N°	Objet du projet :

**Pour préparer la simulation, vous tiendrez compte des informations ci-dessous**

<b>CHANGEMENT DE PARAMÈTRES / NOUVELLE DEMANDE ASSOCIÉS AU PROJET PRÉSENTÉ <sup>1</sup></b>	
<i>(Cadre rempli par la commission d'interrogation - ATTENTION : toutes les cases ne sont pas obligatoirement à remplir)</i>	
<b>Rôle des membres de la commission</b>	<i>(Chef de projet, collègues, fournisseur...)</i>
<b>Changement de paramètre ou nouvelle demande portant sur un élément produit lors du projet</b>	
<b>Changement de paramètre ou nouvelle demande portant sur un changement d'interlocuteur</b>	
<b>Changement de paramètre ou nouvelle demande portant sur une prolongation du projet</b>	
<b>ANNEXES ÉVENTUELLES MISES À DISPOSITION POUR PRÉPARER LA SIMULATION</b>	

<sup>1</sup> deux pages maximum.

# ANNEXE 18 (recto)

BTS Support à l'action managériale - Session 2024					
ÉPREUVE E5 : GESTION DE PROJET					
GRILLE D'AIDE À L'ÉVALUATION (Forme ponctuelle)					
Épreuve orale et pratique - coefficient 4 – Durée 1 h 30 minutes maximum					
Nom et prénom :		N° d'inscription :			
Numéro de jury :		Heure de début d'interrogation :			
Date :		Heure de fin d'interrogation :			
Composition du dossier	Fiche descriptive du projet 1		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
	Fiche descriptive du projet 2		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
	Compte-rendu de la veille informationnelle effectuée pour un des projets		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
	Attestation de non-plagiat		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
Critères d'évaluation		Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très Satisfaisant
SIMULATION ET ENTRETIEN					
Présentation des résultats de la nouvelle demande					
Utilisation des outils numériques					
Adaptation de la communication en fonction de l'expression des besoins					
Justification de la démarche, des outils mobilisés, éclaircissement et/ou approfondissement sur les travaux du projet choisi					
Formalisation du cadre du projet <sup>1</sup>					
- Critères spécifiques du domaine d'activité					
Suivi et contrôle du projet <sup>1</sup>					
- Critères spécifiques du domaine d'activité					
Evaluation du projet <sup>1</sup>					
- Critères spécifiques du domaine d'activité					
Critères en termes de communication <sup>2</sup>					
Critères en termes de production et de gestion de l'information <sup>2</sup>					
		<b>/ 14</b>			
Respect des critères de composition du dossier :					
-5 points par fiche projet manquante			Pénalité éventuelle : - points		
NOTE SIMULATION ET ENTRETIEN			<b>/ 14</b>		

<sup>1</sup> Se référer aux critères évalués tels que décrits p. 34 – 40 du référentiel de certification.

<sup>2</sup> Les critères de performance en termes de communication et en termes de production et de gestion de l'information tels que décrits dans les pages 35 à 40 du référentiel seront évalués de manière transversale au projet.

# ANNEXE 18 (verso)

PRÉSENTATION DE LA VEILLE INFORMATIONNELLE	Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très Satisfaisant
<b>Conduire une veille informationnelle</b>				
Présentation de la démarche				
Démonstration sur équipement numérique des modalités de conduite de la veille				
- <i>Critères spécifiques au domaine d'activité</i>				
Qualité et complémentarité des sources.				
Outil de veille opérationnel contenant des informations exactes et de qualité (valides et pertinentes).				
Mise en place de règles permettant l'actualisation de la veille.				
- <i>Critères en termes de communication</i>				
Résultats de la veille diffusés à l'équipe projet selon les modalités de communication idoines.				
			<b>/06</b>	
<b>Respect des critères de composition du dossier :</b>				
- 3 points pour le compte rendu de veille manquant	Pénalité éventuelle : - points			
<b>NOTE PRESENTATION D'UNE VEILLE INFORMATIONNELLE</b>	<b>/06</b>			
<b>NOTE GLOBALE : SIMULATION ET ENTRETIEN + PRESENTATION D'UNE VEILLE INFORMATIONNELLE</b>	<b>/20</b>			

Commission d'interrogation	Nom Prénom	Signature
Interrogateur 1		
Interrogateur 2		

# ANNEXE 18 (suite)

BTS Support à l'action managériale - Session 2024	
<b>ÉPREUVE E5 : GESTION DE PROJET</b>	
<b>GRILLE D'ÉVALUATION</b>	
Forme ponctuelle – durée : 1 heure 30 maximum - coefficient 4	
Nom et prénom :	N° d'inscription :
Numéro de jury : Date :	Heure de début d'interrogation : Heure de fin d'interrogation :
<b>Objet du projet :</b>	
<b>NOTE PROPOSÉE</b> précision au ½ point près	<b>/20</b>

<p>APPRÉCIATION</p> <p><i>La commission justifie la note obtenue, quelle qu'elle soit, en termes de compétences et justifie l'application d'éventuelles pénalités.</i></p>
--

Commission d'interrogation	Visa des interrogateurs
Interrogateur 1	
Interrogateur 2	

**Ce document d'évaluation peut être communiqué au candidat, à sa demande, après la délibération du jury.**

# ANNEXE 19 (recto)

## BTS Support à l'action managériale - Session 2024

### ÉPREUVE E5 : GESTION DE PROJET

#### GRILLE D'AIDE À L'ÉVALUATION (Forme CCF - Situation A)

Épreuve orale et pratique -- coefficient 4 – Durée 15 minutes maximum

Nom et prénom :		N° d'inscription :	
Numéro de jury :		Heure de début d'interrogation :	
Date :		Heure de fin d'interrogation :	
Composition du dossier	Compte-rendu de la veille informationnelle effectuée pour un des projets	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
	Attestation de non-plagiat	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non

Critères d'évaluation	Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très Satisfaisant
<b>Conduire une veille informationnelle</b>				
Présentation de la démarche				
Démonstration sur équipement numérique des modalités de conduite de la veille				
<i>Critères spécifiques au domaine d'activité</i>				
Qualité et complémentarité des sources.				
Outil de veille opérationnel contenant des informations exactes et de qualité (valides et pertinentes).				
Mise en place de règles permettant l'actualisation de la veille.				
<i>Critères en termes de communication</i>				
Résultats de la veille diffusés à l'équipe projet selon les modalités de communication idoines.				
- 3 points pour compte rendu de veille manquant			Pénalité éventuelle : - points	
<b>NOTE</b>			<b>/06</b>	
<b>Commission d'interrogation</b>	Nom Prénom		Signature	
Interrogateur 1				
Interrogateur 2				

# ANNEXE 19 (verso)

## BTS Support à l'action managériale - Session 2024

### ÉPREUVE E5 : GESTION DE PROJET

#### GRILLE D'AIDE À L'ÉVALUATION (CCF Situation B)

Épreuve orale et pratique – - coefficient 4

Préparation sur poste informatique 45 minutes ; simulation et entretien 30 minutes maximum

Nom et prénom :		N° d'inscription :	
Numéro de jury :		Heure de début d'interrogation :	
Date :		Heure de fin d'interrogation :	
Composition du dossier	Fiche descriptive du projet 1	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
	Fiche descriptive du projet 2	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
	Attestation de non-plagiat	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non

Critères d'évaluation	Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très Satisfaisant
<b>SIMULATION ET ENTRETIEN</b>				
<b>Présentation des résultats de la nouvelle demande</b>				
Utilisation des outils numériques				
Adaptation de la communication en fonction de l'expression des besoins				
<b>Justification de la démarche, des outils mobilisés, éclaircissement et/ou approfondissement sur les travaux du projet choisi</b>				
<b>Formalisation du cadre du projet<sup>1</sup></b>				
- Critères spécifiques du domaine d'activité				
<b>Suivi et contrôle du projet<sup>1</sup></b>				
- Critères spécifiques du domaine d'activité				
<b>Evaluation du projet<sup>1</sup></b>				
- Critères spécifiques du domaine d'activité				
<b>Critères en termes de communication<sup>2</sup></b>				
<b>Critères en termes de production et de gestion de l'information<sup>2</sup></b>				
	<b>/ 14</b>			
<b>Respect des critères de composition du dossier :</b>				
- 5 points par fiche projet manquante			Pénalité éventuelle : - points	
<b>NOTE</b>			<b>/ 14</b>	
<b>Commission d'interrogation</b>		<b>Nom Prénom</b>		<b>Signature</b>
Interrogateur 1				
Interrogateur 2				

<sup>1</sup> Se référer aux critères évalués tels que décrits p. 34 – 40 du référentiel de certification.

<sup>2</sup> Les critères de performance en termes de communication et en termes de production et de gestion de l'information tels que décrits dans les pages 35 à 40 du référentiel seront évalués de manière transversale au projet.



# ANNEXE 20

BTS Tertiaires - Épreuve orale facultative de langue vivante EF1

Session :

## FICHE D'AIDE À L'ÉVALUATION

LANGUE VIVANTE :

Nom de la candidate, du candidat :

Pour chacune des deux colonnes, entourer le nombre de points correspondant à la prestation de la candidate ou du candidat à l'un des trois degrés de réussite et attribuer à cette prestation le nombre de points indiqué (sans le fractionner en décimale).

Entretien avec l'examineur		Intelligibilité et recevabilité linguistique	
<b>Degré 1</b>		<b>Degré 1</b>	
Echange difficile malgré l'aide apportée par l'examineur. Compréhension très parcellaire du document.	4 à 6 pts	Partiellement compréhensible. Répertoire élémentaire de mots et d'expressions courantes.	2 pts
<b>Degré 2</b>		<b>Degré 2</b>	
Communique une information limitée. Répond sans prendre l'initiative de l'échange qui repose sur l'aide apportée par l'examineur.	7 à 9 pts	S'exprime dans une langue intelligible malgré un vocabulaire limité. Commet systématiquement des erreurs élémentaires. Prononciation compréhensible malgré un net accent français.	4 ou 5 pts
<b>Degré 3</b>		<b>Degré 3</b>	
A saisi les points principaux et peut intervenir dans l'échange avec une relative aisance. Réponses cohérentes même si les interventions sont parfois brèves et maladroites.	10 à 12 pts	Fait un emploi globalement correct des structures courantes malgré de nettes influences de la langue maternelle. Prononciation clairement intelligible malgré des erreurs.	6 à 8 pts
<b>Bonus</b> : Fait preuve de culture personnelle.	(1 à 2 pts)	<b>Bonus</b> : qualités de communication, capacité à convaincre.	(1 à 2 pts)
<b>Note A, sur 6</b>	<b>/12</b>	<b>Note B, sur 8</b>	<b>/8</b>

Note (total A + B) = /20

Appréciation éventuelle :

# ANNEXE 21

<b>BTS Support à l'action managériale - Session 2024</b>	
<b>ÉPREUVE facultative EF2 - Module de parcours individualisé</b>	
<b>GRILLE D'AIDE À L'ÉVALUATION</b>	
<b>Durée : 20 minutes</b>	
Nom et prénom :	N° d'inscription :
Numéro de jury :	Heure de début d'interrogation :
Date :	Heure de fin d'interrogation :

Critères d'évaluation <sup>1</sup>	Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très Satisfaisant
Pertinence des besoins exprimés pour étayer le parcours de formation				
Pertinence de la démarche entreprise				
Compétences complémentaires acquises ou compétences approfondies				
<b>NOTE</b>	<b>/ 20</b>			

**Appréciation justifiant la note proposée**

<b>Commission d'interrogation</b>	Nom Prénom	Signature
Interrogateur 1		
Interrogateur 2		

<sup>1</sup> La commission d'interrogation complète en fonction des éléments fournis par la personne candidate lors de son exposé.

# ANNEXE 22

## BTS Support à l'action managériale - Session 2024

### ÉPREUVE EF3 : ENGAGEMENT ETUDIANT

#### FICHE D'ENGAGEMENT ETUDIANT

Nom et prénom :	
Numéro d'inscription :	
Epreuve obligatoire concernée :	Optimisation des processus administratifs
Nature de l'engagement justifiant la demande <sup>1</sup> :	
Nom et coordonnées de l'organisation d'accueil :	
Personne référente (nom, prénom, fonction, téléphone et adresse électronique) :	
Durée et date de réalisation :	
Intitulé de la mission :	
<b>Descriptif de la mission <sup>2</sup></b>	
<p><sup>1</sup> L'engagement étudiant peut avoir été mené dans le cadre d'une activité bénévole au sein d'une association, d'une activité professionnelle, d'une activité militaire dans la réserve opérationnelle, d'un engagement de sapeur-pompier volontaire, d'un service civique ou d'un volontariat dans les armées.</p> <p><sup>2</sup> Le descriptif doit reprendre les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- le contexte ;</li><li>- le statut et la fonction du candidat</li><li>- le ou les objectifs poursuivis ;</li><li>- la méthodologie et les moyens mobilisés ;</li><li>- les activités et les tâches réalisées ;</li><li>- les résultats obtenus ;</li><li>- la description des compétences développées dans le cadre de la mission ;</li><li>- une analyse réflexive concernant les compétences acquises dans le cadre de l'engagement étudiant au regard du référentiel du diplôme.</li></ul>	

# ANNEXE 23

## BTS Support à l'action managériale - Session 2024

### ÉPREUVE facultative EF3 – Engagement étudiant

#### GRILLE D'AIDE A L'EVALUATION

Durée : 20 minutes

Nom et prénom :	N° d'inscription :
Numéro de jury : Date :	Heure de début d'interrogation : Heure de fin d'interrogation :

#### Analyse de l'engagement social, associatif ou professionnel

Critères d'évaluation	Très insuffisant		Très Satisfaisant	
	Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très Satisfaisant
Qualité de la présentation du contexte de l'engagement				
Précision de la présentation des actions conduites dans le cadre de l'engagement				
Réflexivité sur les acquis issus de cet engagement				
Capacité à démontrer une persévérance, une capacité d'engagement				
Capacité à faire preuve d'engagement vis-à-vis des autres (empathie, adaptabilité interculturelle, intelligence sociale...)				
Capacité d'adaptation à des situations variées, à faire sens				
Capacité à s'engager dans un collectif				
Qualité de l'argumentation				
Qualité de la communication écrite et orale				

#### Appréciation globale justifiant la note proposée

#### Note

**/ 20**

Commission d'interrogation	Nom et prénom	Signature
Interrogateur 1		
Interrogateur 2		

## ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

<b>DEGRÉ DE MAÎTRISE DES COMPÉTENCES</b>			
<b>TI</b>	<b>I</b>	<b>S</b>	<b>TS</b>
<b>Subit</b>	<b>Exécute</b>	<b>Maîtrise</b>	<b>Est expert</b>
<b>1 - Qualité de la présentation du contexte de l'engagement</b>			
Présente une description succincte partielle ou non structurée	Présente une situation structurée mais sans analyse du rôle de l'organisation dans laquelle l'engagement est effectif	Analyse du contexte en présentant les principales caractéristiques et les missions	Est capable de transférer l'analyse du contexte à d'autres (entreprises, ...)
<b>2 – Précision de la présentation des actions conduites dans le cadre de l'engagement</b>			
Se limite à une activité très restreinte du processus et ne comprend pas les enjeux associés	Appréhende l'ensemble de l'activité, mais sans en comprendre réellement les enjeux associés	Porte un degré d'analyse sur les activités dans le cadre de son engagement en identifiant les contraintes et les enjeux	Présente une analyse les activités effectuées dans le cadre de son engagement en intégrant l'identification des contraintes, des enjeux et les limites des choix. Le candidat est en mesure de formuler des propositions argumentées d'amélioration face à des demandes
<b>3 – Réflexivité sur les acquis issus de cet engagement</b>			
Ne présente pas d'analyse et ne prend pas de distance par rapport aux activités réalisées.	Présente une analyse étroite, peu autonome et limitée à une série d'activités	Sait expliquer en quoi une activité réalisée dans le cadre de son engagement a permis la construction de compétences	Montre le lien entre les activités réalisées dans le cadre de son engagement et développement de ses compétences → capacité à apprendre de son expérience à faire lien avec les activités du référentiel du diplôme
<b>4 – Capacité à démontrer une persévérance, une capacité d'engagement</b>			
Fait preuve de peu de persévérance, dans des activités peu complexes et routinières.	A su dépasser les difficultés rencontrées et les aléas.	A su dépasser les difficultés rencontrées dans des situations complexes ou déstabilisantes.	Propose des solutions pour améliorer des démarches. → capacité à résoudre des problèmes
<b>5 – Capacité à faire preuve d'engagement vis-à-vis des autres (empathie, adaptabilité interculturelle, intelligence sociale, ...)</b>			
Ne démontre pas un engagement dans des activités variées	Démontre une capacité à présenter les différences culturelles	Démontre une capacité à intégrer les différences culturelles dans ses principes d'action	Démontre une intelligence sociale
<b>6 – Capacité d'adaptation à des situations variées, à faire sens</b>			
Ne présente pas de capacité à prendre en compte ces aspects	Démontre une capacité d'adaptation face à des situations différentes	Sait expliquer en quoi une situation professionnelle a permis la construction de cette compétence	Montre le lien entre situations rencontrées et développement de ses compétences d'adaptabilité. Sait faire sens dans l'analyse de ces différentes activités
<b>7 - Capacité à s'engager dans un collectif</b>			
Ne démontre pas de capacité à s'engager dans un collectif	Démontre de capacités à interagir selon des procédures établies	Démontre une capacité à s'impliquer dans un collectif.	Démontre une capacité à trouver des modes d'action fondés sur un collectif. → Capacité à travailler en équipe
<b>8– Qualité de l'argumentation</b>			
N'argumente pas.	Reste sur les aspects descriptifs de ses travaux	Limite son argumentation aux travaux prescrits	Sait mobiliser les arguments de référence (contraintes, ressources, techniques usuelles, méthodes, ...)
<b>9 – Qualité de la communication écrite et orale</b>			
Ne communique pas	Fait un compte rendu partiel	Explique et fait comprendre	Fait adhérer par des qualités de conviction